



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 10 décembre 2025 à 19 h 00  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Madame Anne St-Laurent - mairesse  
Madame la conseillère Julie Larivée - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3  
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4  
Monsieur le conseiller Christopher Edmond - district 5  
Madame la conseillère Linda Zizas - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présents :**

Madame Kaouther Saadi, directrice générale  
Me Olivier Pelletier, greffier  
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 02.

---

*À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**ORDRE DU JOUR** 2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025  
202512-397** 2.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2025 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2025
- 3. PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2025
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 4.1 Dépôt du rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

- 4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur le mouvement de personnel
- 4.3 Dépôt du registre des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ et reçus par un membre du conseil
- 4.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 4.5 Dépôt du rapport des élections municipales 2025
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
- 5.1 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil 2026
- 5.2 Règlement du dossier SAI-M-334954-2407 opposant la Ville de Montréal-Est à Linde Canada inc., concernant la contestation de la valeur du lot 4 932 376
- 5.3 Règlement du dossier 500-17-131993-241 opposant la Ville de Montréal-Est à 9519-4700 Québec Inc., propriétaire du lot 3 192 970
- 5.4 Disposition de mobilier usagé et désuet
- 5.5 Demande de modification d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation de garde-corps vitrés sablés pour le bâtiment à construire sur le lot 1 251 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 42, avenue Broadway
- 5.6 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation d'une enseigne à plat au-dessus de la porte d'entrée du commerce, sur le PC-24728 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 341, avenue Broadway
- 5.7 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation de deux enseignes à plat sur un bâtiment, sur le lot 1 250 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10150, boulevard Henri-Bourassa
- 6. RÈGLEMENT**
- 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR25-42 - Règlement sur les tarifs de la ville de Montréal-Est (exercice financier 2026)
- 6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR25-43 - Règlement sur les taxes et les compensations pour 2026
- 7. CONTRAT**
- 7.1 Octroi d'un contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) au fournisseur PG Solutions inc. pour l'année 2026
- 7.2 Réception provisoire des travaux dans le cadre du projet DDG 2023-24- Piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke entre l'avenue Georges-V et le boulevard Joseph-Versailles
- 7.3 Modifications de contrat dans le cadre du projet DDG 2025-02- Verdissement- Phase II – Services professionnels
- 7.4 Réception provisoire des travaux dans le cadre du projet DDG 2025-06- Aménagement et réfection de trottoirs et bordures
- 7.5 Avenant de contrat pour services professionnels dans le cadre du projet DDG 2025-23- Éclairage de l'avenue Marien
- 7.6 Octroi de contrat pour avis technique dans le cadre du projet DDG 2025-23- Éclairage de l'avenue Marien
- 7.7 Octroi de contrat dans le cadre du projet DDG 2025-28 - Remplacement des contrôleurs de température à l'hôtel de ville
- 8. PERSONNEL**
- 8.1 Aucun
- 9. AIDE À DES ORGANISMES**
- 9.1 Octroi d'une aide financière au Comité des loisirs de la maison de la sclérose en plaques (CLMSP) pour maintenir ses activités actuelles ainsi que contribuer à la mise en place de nouvelles activités en 2026
- 9.2 Octroi d'une aide financière par l'achat d'un plan de commandite à SP Canada – Est de Montréal pour les activités et événements pour l'année 2026
- 10. DIVERS**
- 10.1 Aucun
- 11. AFFAIRE NOUVELLE**

- 11.1 Octroi d'une aide financière à l'école Saint-Octave pour offrir des paniers de Noël aux enfants de familles défavorisées fréquentant l'école

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL**

**3.**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2025**

**202512-398**

**3.1**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**4.**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

**4.1**

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 3 décembre 2025.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LE MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**4.2**

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$ ET REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

**4.3**

Le greffier dépose le Registre des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ et reçus par un membre du conseil.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**4.4**

Le greffier dépose séance tenante les déclarations d'intérêts pécuniaires de la mairesse, madame Anne-St-Laurent, et des conseillers et conseillères, Madame Julie Larivée, Monsieur Yan Major, Monsieur Michel Bélisle, Monsieur Mario Bordeleau, Monsieur Christopher Edmond et Madame Linda Zizas.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025**

**4.5**

La Direction des affaires juridiques et du greffe souhaite déposer un rapport d'évaluation suite aux Élections générales municipales 2025. Ce rapport fait office d'examen post mortem pour les élections.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire, la rédaction de ce rapport est fortement recommandé par

Élections Québec.

En effet, il servira de référence lors du prochain scrutin. Cet exercice ne semble pas avoir été fait lors des dernières élections municipales à Montréal-Est.

La Direction des affaires juridiques et du greffe enverra aussi une copie de ce rapport à Élections Québec.

## **RAPPORT DES SERVICES** 5.

### **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2026 202512-399** 5.1

Considérant l'article 319 de *la Loi sur les cités et villes*.

Considérant que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 a été adopté le 19 novembre 2025 par la résolution 202511-368.

Considérant que le conseil peut décider qu'une séance ordinaire peut se tenir au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier.

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du mois de janvier 2026 afin de s'arrimer avec la séance extraordinaire pour l'adoption du budget.

Considérant la recommandation de la Direction des services administratifs et de l'informatique.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver la modification au calendrier pour la séance du conseil du mois de janvier 2026, qui sera le 14 janvier 2026.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÈGLEMENT DU DOSSIER SAI-M-334954-2407 OPPOSANT LA VILLE DE MONTRÉAL- EST À LINDE CANADA INC., CONCERNANT LA CONTESTATION DE LA VALEUR DU LOT 4 932 376** 5.2

Considérant que Linde Canada inc. a déposé auprès du Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, une contestation de la valeur du lot 4 932 376, portant le numéro SAI-M-334954-2407.

Considérant que les procureurs des parties en litige sont parvenus à une entente de principe, laquelle a été soumise de manière privilégiée et confidentielle au conseil de la Ville de Montréal-Est pour approbation.

Considérant le texte proposé pour la transaction de règlement.

Considérant la recommandation de la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal-Est de signer la transaction de règlement à intervenir dans le cadre du dossier SAI-M-334954-2407, ainsi que tout autre document utile à l'exécution complète et effective de ladite transaction et au règlement du dossier.

D'autoriser la trésorière de la Ville de Montréal-Est à verser la somme en conformité avec la présente transaction de règlement par virement bancaire, et ce en provenance du Fonds de parc et espaces vert.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÈGLEMENT DU DOSSIER 500-17-131993-241 OPPOSANT LA VILLE DE MONTRÉAL- EST À 9519-4700 QUÉBEC INC., PROPRIÉTAIRE DU LOT 3 192 970**

**202512-401**

5.3

Considérant que 9519-4700 Québec Inc. a déposé une demande introductive d'instance en Cour supérieure portant le numéro 500-17-131993-241.

Considérant que les procureurs des parties en litige sont parvenus à une entente de principe, laquelle a été soumise de manière privilégiée et confidentielle au conseil de la Ville de Montréal-Est pour approbation.

Considérant le texte proposé pour la transaction de règlement.

Considérant la recommandation de la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal-Est de signer la transaction de règlement à intervenir dans le cadre du dossier 500-17-131993-241.

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal-Est de signer l'acte de servitude découlant et reprenant substantiellement les termes et conditions de ladite transaction, ainsi que tout autre document utile à l'exécution complète et effective de ladite transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DISPOSITION DE MOBILIER USAGÉ ET DÉSUET**

**202512-402**

5.4

Considérant la liste du mobilier usagé et désuet présentée au Conseil.

Considérant la recommandation de la Direction des services administratifs et de l'informatique.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Madame la conseillère Linda Zizas

Et résolu

D'autoriser la Direction des services administratifs et de l'informatique à effectuer les démarches nécessaires pour se départir du mobilier usagé et désuet de manière écoresponsable ou par un don aux organismes intéressés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION DE GARDE-CORPS VITRÉS SABLÉS POUR LE BÂTIMENT À CONSTRUIRE SUR LE LOT 1 251 695 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 42, AVENUE BROADWAY**

**202512-403**

5.5

Considérant la demande de modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale de la résolution 202506-223, pour le 42, avenue Broadway.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et le respect des objectifs prévus au *Règlement 115-2024 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'approuver la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale de la résolution 202506-223, conformément au *Règlement 115-2024 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, impliquant le remplacement des garde-corps vitrés translucides par des garde-corps vitrés sablés opaques, pour le bâtiment projeté sur le lot 1 251 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 42, avenue Broadway.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE À PLAT AU-DESSUS DE LA PORTE D'ENTRÉE DU COMMERCE, SUR LE PC-24728 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 341, AVENUE BROADWAY**

**202512-404**

5.6

Considérant la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le 341, avenue Broadway.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et le respect des objectifs prévus au *Règlement 115-2024 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, conformément au *Règlement 115-2024 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* impliquant l'installation d'une enseigne à plat sur le mur non-lumineuse, face à l'avenue Broadway, avec lettrage détaché « Réno Max 2020 inc. Entrepreneur général spécialisé domaine agro-alimentaire », sur la propriété constituée du PC-24728 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 341, avenue Broadway, tel qu'illustré sur le document de présentation de *Zone enseignes + éclairage*, version du 30 octobre 2025, préparé par le dessinateur J. Chicoine.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES À PLAT SUR UN BÂTIMENT, SUR LE LOT 1 250 900 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 10150, BOULEVARD HENRI-BOURASSA**

**202512-405**

5.7

Considérant la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le 10150, boulevard Henri-Bourassa.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et le respect des objectifs prévus au *Règlement 115-2024 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, conformément au *Règlement 115-2024 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* impliquant l'installation de deux enseignes à plat lumineuses, face au boulevard Henri-Bourassa ainsi que sur la façade latérale droite, avec un logo et lettrage « demospec sciage & forage », sur la propriété constituée du lot 1 250 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10150, boulevard Henri-Bourassa, tel qu'illustré sur le document de présentation de *Tremblay Ménard Lettrage & Enseigne*, daté du 20 février 2025 (version 4), préparé par le designer Pierre-Richard Chavannes.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÈGLEMENT**

6.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR25-42 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2026)**

**202512-406**

6.1

Considérant l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ c F-2.1.

Considérant la volonté d'indexer les tarifs annuellement et d'adapter la tarification aux services offerts.

Considérant la recommandation de l'administration.

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement sur les tarifs de la ville de Montréal-Est (exercice financier 2026) et dépose le projet de règlement PR25-42 à cette fin.

## **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR25-43 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR 2026**

**202512-407**

6.2

Considérant les articles 244.29 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ,c.F-2.1)

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement sur les taxes et les compensations pour 2026 et dépose le projet de règlement PR25-43 à cette fin.

## **CONTRAT**

7.

### **OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) AU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2026**

**202512-408**

7.1

Considérant l'article 573.3 al.7 par.6 de la *Loi sur les cités et villes*.

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions inc. dans leurs activités courantes.

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de soutien pour chacune de ces applications.

Considérant la recommandation de la Direction des affaires administratifs et de l'informatique.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,  
Appuyé par Madame la conseillère Linda Zizas

Et résolu

D'octroyer le contrat d'entretien et soutien des applications (CESA) au fournisseur PG Solutions inc pour l'année 2026 au montant de 69 088,49 \$ taxes incluses.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2023-24- PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA RUE SHERBROOKE ENTRE L'AVENUE GEORGES-V ET LE BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES**

**202512-409**

7.2

Considérant que les travaux du projet DDG 2023-24- Piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke entre l'avenue Georges-V et le boulevard Joseph-Versailles sont essentiellement complétés, et ce, en conformité avec les conditions contractuelles.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux réalisés à ce jour et d'autoriser le paiement à Les Entrepreneurs Bucaro inc. de la retenue contractuelle de 5% au montant de 11 714,74 \$, taxes incluses, en lien avec la réception provisoire du projet DDG 2023-24- Piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke entre l'avenue Georges-V et le boulevard Joseph-Versailles.

D'autoriser l'affectation de ce montant aux Fonds de parcs et espaces verts.

Le paiement de la réception provisoire est conditionnel à la réception des quittances des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncés leur contrat pour ce projet.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **MODIFICATIONS DE CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2025-02-VERDISSEMENT- PHASE II – SERVICES PROFESSIONNELS**

**202512-410** 7.3

Considérant la demande de la Ville de Montréal-Est à apporter des modifications aux plans et devis par rapport au mandat initial dans le cadre du projet DDG 2025-02- Verdissement- Phase II – Services professionnels.

Considérant la proposition d'offres de services de Projet Paysage inc.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'accorder l'octroi d'honoraires supplémentaires à Projet Paysage inc. au montant de 4 484,03 \$, taxes incluses, pour les modifications des plans et devis dans le cadre du projet DDG 2025-02-Verdissement- Phase II – Services professionnels.

D'autoriser l'affectation de ce montant aux Fonds de parcs et espaces verts.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2025-06-AMÉNAGEMENT ET RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES**

**202512-411** 7.4

Considérant que les travaux du projet DDG 2025-06- Aménagement et réfection de trottoirs et bordures sont essentiellement complétés, et ce, conformément avec les conditions contractuelles.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux et d'autoriser le paiement à Montréal Scellant inc. de la retenue contractuelle de 5% au montant de 11 731,13 \$, taxes incluses, correspondant à la libération de 50% de la retenue contractuelle en lien avec la réception provisoire du projet DDG 2025-06- Aménagement et réfection de trottoirs et bordures.

D'autoriser l'affectation de ce montant au surplus non affecté.

Le paiement de la réception provisoire est conditionnel à la réception des quittances des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat pour ce projet.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AVENANT DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2025-23- ÉCLAIRAGE DE L'AVENUE MARIEN**

**202512-412** 7.5

Considérant le mandat octroyé à l'entreprise DWB Consultants (résolution 202507-270) dans le cadre du projet DDG 2025-23- Éclairage de l'avenue Marien sous le viaduc de l'autoroute 40.

Considérant la demande de la Ville de Montréal-Est d'apporter des modifications au mandat octroyé dans le cadre du projet DDG 2025-23- Éclairage de l'avenue Marien.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'approuver l'avenant pour les modifications du mandat octroyé à DWB Consultants et d'octroyer le présent mandat pour un montant de 3 449,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet DDG 2025-23- Éclairage de l'avenue Marien.

D'autoriser l'affectation de ce montant au surplus non affecté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **OCTROI DE CONTRAT POUR AVIS TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2025-23- ÉCLAIRAGE DE L'AVENUE MARIEN**

**202512-413**

7.6

Considérant le mandat octroyé à l'entreprise DWB Constultants (résolution 202507-270) dans le cadre du projet DDG 2025-23- Éclairage de l'avenue Marien sous le viaduc de l'autoroute 40.

Considérant l'autorisation et la coordination requises avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'accorder un mandat à la firme DWB Consultants au montant de 8 048,25 \$ (taxes incluses) pour la réalisation d'un avis technique démontrant que les travaux d'implantation d'équipements d'éclairage sous le viaduc n'affecteront pas cette infrastructure dans le cadre du projet DDG 2025-23- Éclairage de l'avenue Marien sous le viaduc de l'autoroute 40.

D'autoriser l'affectation de ce montant au surplus non affecté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2025-28 - REMPLACEMENT DES CONTRÔLEURS DE TEMPÉRATURE À L'HÔTEL DE VILLE**

**202512-414**

7.7

Considérant l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* et le Règlement 81-2019 – Règlement relatif à la gestion contractuelle.

Considérant la proposition datée du 1<sup>er</sup> décembre 2025 de l'entreprise Contrôles AC reçue dans le cadre du projet DDG 2025-28- Remplacement des contrôleurs de température à l'hôtel de ville.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Madame la conseillère Julie Larivée

Et résolu

D'octroyer un contrat à Contrôles AC pour un montant de 142 224,08 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet DDG 2025-28- Remplacement des contrôleurs de température à l'hôtel de ville.

D'autoriser la dépense prévue à cet effet.

D'autoriser l'affectation de ce montant au surplus non affecté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AIDE À DES ORGANISMES**

9.

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DES LOISIRS DE LA MAISON DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES (CLMSP) POUR MAINTENIR SES ACTIVITÉS ACTUELLES AINSI QUE CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES ACTIVITÉS EN 2026**

**202512-415**

9.1

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ c C-47.1.

Considérant que le Comité des loisirs de la maison de la sclérose en plaques (CLMSP) est un organisme sans but lucratif (OSBL).

Considérant que le comité sollicite une aide financière afin de pouvoir organiser de nouvelles activités qui s'ajouteront à celles déjà en place.

Considérant que les activités habituellement organisées tout au long de l'année créent des liens entre les locataires et surtout aident à briser l'isolement auprès de certaines personnes en leur permettant d'avoir une vie sociale active.

Considérant que nous convenons que ce Comité joue un rôle important pour les résidents de la Maison de la sclérose en plaques.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,  
Appuyé par Madame la conseillère Linda Zizas

Et résolu

D'octroyer une aide financière de 2 750 \$ au Comité de loisir de la maison de la sclérose en plaques (CLMSP) pour maintenir ses activités actuelles ainsi que contribuer à la mise en place de nouvelles activités en 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR L'ACHAT D'UN PLAN DE COMMANDITE À SP CANADA – EST DE MONTRÉAL POUR LES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS POUR L'ANNÉE 2026**

**202512-416**

9.2

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant la demande de soutien financier de SP Canada – Est de Montréal, un organisme sans but lucratif, pour l'année 2026.

Considérant le soutien et les activités variées offerts aux membres qui résident à l'Est de Montréal.

Considérant que le nom et le logo de la Ville seront mentionnés sur une affiche de remerciements pour les commanditaires.

Considérant que le nom et le logo de la Ville seront mentionnés dans le calendrier d'activités et le rapport d'activité annuel de l'organisme.

Considérant que le nom de la Ville sera mentionné sur la page Facebook de la Section Est de Montréal.

Considérant que le partenariat de la Ville avec l'organisme sera mentionné lors des discours et des tirages.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer une aide financière par l'achat d'un plan de commandite de 750 \$ à SP Canada – Est de Montréal pour les activités et événements pour l'année 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Madame la conseillère Julie Larivée dénonce avoir potentiellement un conflit d'intérêts concernant*

le prochain point. De ce fait, elle s'abstient de participer aux discussions et au vote concernant ce point.

**AFFAIRE NOUVELLE** 11.

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR OFFRIR DES PANIERS DE NOËL AUX ENFANTS DE FAMILLES DÉFAVORISÉES FRÉQUENTANT L'ÉCOLE**  
**202512-417** 11.1

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant le projet de l'École Saint-Octave d'offrir des paniers de Noël aux enfants de familles défavorisées fréquentant l'école en question.

Considérant que la demande de panier de Noël a fortement augmenté par rapport à 2024 (20 demandes en 2024 versus 45 demandes en 2025).

Considérant l'objectif de l'école d'offrir aux familles des paniers de Noël d'une valeur de 100\$.

Considérant que l'école demande une contribution financière de 500\$ pour combler le manque à gagner.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'octroyer une aide financière de 500 \$ à l'école Saint-Octave pour combler le manque à gagner, afin d'offrir des paniers de Noël aux enfants de familles défavorisées fréquentant l'école.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS** 12.

Début : 19 h 15 Fin : 19 h 15

Aucune question n'a été posée.

**LEVÉE DE LA SÉANCE** 13.  
**202512-418**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance à 19 h 16.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ANNE ST-LAURENT  
Mairesse

---

---

OLIVIER PELLETIER  
Greffier

---